



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**



UNEP(DEC)/MED WG.266/3  
18 Avril 2005

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS



**PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE**

Atelier chargé d'examiner la mise en œuvre du Protocole "immersions"  
et de ses Lignes directrices

Nicosie (Chypre), 17-18 février 2005

**RAPPORT**

**ATELIER CHARGÉ D'EXAMINER LA MISE EN ŒUVRE DU  
PROTOCOLE "IMMERSIONS" ET DE SES LIGNES DIRECTRICES**



## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Pages</b>
Rapport	1-2
Annexes	
Annexe I: Liste des participants	1-6
Annexe II: Ordre du jour	1-2
Annexe III: Recommandations	1-2



## **Participants**

Ont pris part à l'Atelier des représentants des pays suivants: Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Égypte, Espagne, France, Israël, Italie, Malte, Maroc, Serbie-et-Monténégro, Slovénie et Tunisie, ainsi que 4 experts régionaux. (La liste des participants est reproduite à l'annexe I).

## **Ouverture et objectifs de l'Atelier (Point I de l'ordre du jour)**

M. Gabriel Gabrielides, Directeur des pêches, a ouvert l'Atelier au nom du Ministre de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement de la République chypriote et a souhaité la bienvenue aux participants. Il a mis en exergue le bilan de Chypre dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole "immersions".

M. René Coenen, au nom de la Convention de Londres (CL) a souligné l'importance de l'atelier pour la CL et la nécessité de développer la coopération entre le secrétariat de celle-ci et celui du MED POL afin d'aider les Parties contractantes à la Convention de Londres à améliorer la gestion des opérations d'immersion en Méditerranée.

M. Francesco Saverio Civili, Coordonnateur du MED POL, a indiqué que, dans la perspective de l'entrée en vigueur du Protocole "immersions" révisé de 1996 et de l'expérience acquise dans la région grâce à la mise en œuvre du Protocole de 1976, le Secrétariat du MED POL avait jugé nécessaire d'organiser un atelier chargé d'examiner les aspects juridiques et pratiques de la mise en œuvre du Protocole de 1996, y compris l'application des Lignes directrices y afférentes. L'Atelier, qui allait tirer profit des présentations faites par des experts tant méditerranéens qu'extérieurs à la région, était invité à examiner les aspects techniques des Lignes directrices, à en recenser les problèmes et les blocages, à partager des études de cas et des exemples de réussite et, de la sorte, à aider les pays dans la mise en œuvre du Protocole.

Après son ouverture, l'Atelier a élu comme Président M. Loizos Loizides, représentant chypriote.

## **Le cadre juridique (Point II)**

M. Coenen a présenté un document exposant à grands traits le cadre juridique de la CL, les Lignes directrices élaborées, l'état des ratifications du Protocole à la CL et les perspectives d'entrée en vigueur de celui-ci.

M. Civili a évoqué les engagements pris par les Parties contractantes aux termes du Protocole "immersions" méditerranéen de 1996 dont il a souligné les principales modifications par rapport au Protocole de 1976 en insistant sur le fait que les Parties contractantes devaient préparer le terrain à la mise en œuvre du Protocole révisé, même si celui-ci n'était pas encore entré en vigueur.

M. Abousamra, Administrateur de programme MED POL, a détaillé la structure des trois ensembles de Lignes directrices adoptés par les Parties contractantes dans le cadre du Protocole "immersions".

## **Examen des activités d'immersion en Méditerranée au cours de la période 1995-2001 (Point III)**

M. Ezio Amato a présenté l'évaluation des opérations d'immersion en Méditerranée sur la base des informations recueillies par le biais des permis d'immersion et d'autres sources. Le document était centré sur l'état de la gestion des opérations d'immersion, et il comportait notamment des données sur les quantités et les types des opérations d'immersion en

portant, dans une large mesure, sur la période au cours de laquelle l'immersion était autorisée aux termes du Protocole de 1976. Les informations recueillies avaient permis d'évaluer l'état de préparation juridique, institutionnelle et technique des pays dans la perspective de la mise en œuvre du Protocole "immersions" modifié et de la programmation des activités de surveillance futures.

#### **Application des Lignes directrices relatives au Protocole "immersions" (Point IV)**

Au titre de ce point, les experts régionaux M. Alzieu, Mme Esteban, M. Osborn et M. Escobar ont fait part aux participants de l'expérience concrète acquise, respectivement, dans l'application des trois ensembles de lignes directrices, à savoir: Gestion des matériaux de dragage, Élimination des installations offshore désaffectées, Gestion des déchets de poisson, établies en vertu de l'article .4 du Protocole "immersions" méditerranéen, dans le droit fil des lignes directrices de la Convention de Londres et d'autres Lignes directrices pour le dépôt de matières à des fins autres que leur simple élimination qui seront bientôt établies tant dans le cadre d'OSPAR que pour la région méditerranéenne.

#### **Études de cas (Point V)**

Au titre de ce point, deux experts, M. Amato et M. Alzieu, ont présenté deux études de cas relatives à des situations qui s'étant produites ou susceptibles de se produire dans la région, à savoir l'immersion de munitions usées et la gestion de matériaux de dragage à terre.

#### **Présentations par les pays sur la gestion des opérations d'immersion et l'éventuelle application des Lignes directrices approuvées (Point VI)**

Les représentants des Parties contractantes ont présenté leurs expériences nationales respectives en matière de gestion des opérations d'immersion et leur éventuelle application des Lignes directrices relatives aux immersions. Les présentations ont été très instructives pour les secrétariats et les participants puisqu'elles ont fait ressortir les succès, les difficultés et les entraves auxquelles sont confrontées les Parties contractantes dans la mise en œuvre du Protocole "immersions".

#### **Amélioration de la gestion des opérations d'immersions: vers la mise en œuvre du Protocole "immersion" de 1996 (Point VII)**

Suite aux présentations par les pays et à l'examen des implications de l'application des Lignes directrices effectué par les représentants des Parties contractantes et les experts, l'Atelier a mené un débat général qui a permis de dégager les perspectives de la mise en œuvre du Protocole "immersions" de 1996.

#### **Conclusions et recommandations (Point VIII)**

En conclusion des débats, un ensemble recommandations adressées au Secrétariat du MED POL et aux Parties contractantes ont été approuvées. Ces recommandations (annexe IIII), si elles sont appliquées, permettront d'asseoir plus solidement la mise en œuvre des Lignes directrices.

**ANNEXE I**  
**LISTE DES PARTICIPANTS**



**BOSNIA &HERZEGOVINA  
BOSNIE & HERZEGOVINE**

**Mr Admir Ceric.**

Hydro – Engineering Institute  
Address: 1 Stjepana Tomica Str.  
71 000 Sarajevo  
Bosnia and Herzegovina

Tel/fax: +387 33 207 949

E-mail: admir.ceric@heis.com.ba

**CROATIA  
CROATIE**

**Ms Sandra Trosej Stanisic**

Ministry of Environmental Protection,  
Physical Planning and Construction  
Marine and Coastal Protection Unit  
Uzarska2/I  
51 000 Rijeka  
Republic of Croatia

Tel: +385 51 214 324

Fax: +385 51 214 324

E-mail: sandra.trosej-stanisic@mzopu.hr

**CYPRUS  
CHYPRE**

**Mr Loizos Loizides**

Ministry of Agriculture, Natural Resources and  
Environment  
Fisheries Department  
13, Aeolou Street  
1416 Nicosia  
Cyprus

Tel: +357 22 303576

Fax: +357 22 775 955

E-mail: lloizides@cytanet.com.cy

**EGYPT  
EGYPTE**

**Mr Sameh Reyad Abdalla**

Supervisor of Water Pollution Monitoring  
Alexandria Branch  
Egyptian Environmental Affairs Agency  
30 Misr-Helwan El-Zyrae Road  
P. O. Box 955 Maadi  
Cairo  
Egypt

Mobile: +2012 358 28 02

Fax: +203 3024477/+2033020691

E-mail:samehayoub@hotmail.com

**FRANCE**  
**FRANCE**

**Ms Caroline Demartini**  
Chargée d'études  
Direction de l'Eau  
Ministère de l'Ecologie et  
du Développement Durable  
20, avenue de Ségur  
75302 Paris 07 SP  
France

Tel : +33 1 42 19 12 66  
Fax: +33 1 42 19 13 33  
E-mail: [caroline.demartini@environnement.gouv.fr](mailto:caroline.demartini@environnement.gouv.fr)

**ISRAEL**  
**ISRAEL**

**Mr Gidon Bettelheim**  
Ministry of Environment  
Marine and Coastal Environment Division  
3, Khayatt Street  
P.O. Box 33583  
31 333 Haifa  
Israel

Tel: +972 4 863 3500  
Fax: +972 4 863 3520  
E-mail: [GidiB@environment.gov.il](mailto:GidiB@environment.gov.il)

**ITALY**  
**ITALIE**

**Mr Cristian Mugnai**  
Istituto Centrale per la Ricerca  
Scientifica e Tecnologica Applicata al Mare  
ICRAM  
Via di Casalotti, 300  
00166 Rome  
Italy

Tel: +39 06 61570401  
Fax: +39 06 61561906  
E-mail: [ilmugno@tin.it](mailto:ilmugno@tin.it)

**MALTA**  
**MALTE**

**Mr Vincent Gauci**  
Assistant. Director  
Resources Management Unit  
Environment Protection Directorate  
Malta Environment & Planning Authority  
St. Francis Ravelin  
Floriana  
Malta

Tel: +356 2290 0000  
Fax: +356 2290 2295  
Email: [vincent.gauci@mepa.org.mt](mailto:vincent.gauci@mepa.org.mt)

**MOROCCO**  
**MAROC**

**M. Mohammed Elbouch,**  
Ministère de l'Aménagement du Territoire  
de l'Eau, et de l'environnement  
36, avenue Al Abtal Agdal ,  
Rabat E-mail: elbouch21@hotmail.com  
Maroc

Tel: + 212 66 08 42 20  
Fax: +212 37 77 26 58  
E-mail: elbouch21@hotmail.com

**SERBIA & MONTENEGRO**  
**SERBIE & MONTENEGRO**

**Ms Anka Rajkovic,**  
Advisor for the implementation of the  
International acts  
Maritime Safety Department,  
Marsala Tita 7,  
85000 Bar  
Serbia & Montenegro

Tel: 085/313-240  
Fax: 085/313-274  
E-mail: anarajkovic@yahoo.com

**SPAIN**  
**ESPAGNE**

**Mr Jose Luis Buceta Miller**  
Dirección General de Costas  
Ministerio de Medio Ambiente  
Plaza S. Juan de la Cruz s/n  
28071 Madrid  
Spain

Tel: + 34 915975689  
E-mail: jlbuceta@gmail.com

**SLOVENIA**  
**SLOVENIE**

**Mr Gregor Muri**  
National Institute of Biology  
Vecna pot 111  
1000 Ljubljana  
Slovenia

Tel: +386 1 423 3388  
Fax: +386 1 423 5038  
E-mail: gregor.muri@nib.si

**SYRIA**  
**SYRIE**

**Mr Ali Dayoub**  
Head of Marine Anti Pollution Department  
General Directorate of Ports  
Lattakia  
Syria

Tel: +963 41 479 041  
Mob: +963 93 738 625  
Fax: +963 41 475 805  
E-mail: danco@net.sy

**TUNISIA**

**TUNISIE**

**Melle Mounira Hamdi**

Ingénieur principal à la Direction de  
Contrôle

Agence Nationale de Protection  
de l'Environnement "ANPE"

12 rue du Caméroun  
1002 Tunis Belvédère  
Tunisie.

Tel: +216 71 84 71 22 (poste n°247)

Fax: +216 71 84 80 69

E-mail: hamdim76@yahoo.fr

**M. Makrem Saidi**

Ingénieur principal à la Direction d'Etude  
d'Impacts sur l'Environnement

Agence Nationale de Protection  
de l'Environnement "ANPE"

12 rue du Caméroun  
1002 Tunis Belvédère  
Tunisie.

Tel: +216 71 847122 (poste n°267)

Fax: +216 71 84 80 69

E-mail: makrem742000@yahoo.fr

**EXPERTS****Mr Ezio Amato**

Istituto Centrale per la Ricerca  
Scientifica e Tecnologica Applicata al Mare  
ICRAM  
Via di Casalotti, 300  
00166 Rome  
Italy

Tel: +39 06 61570401  
Fax: +39 06 61561906  
E-mail: e.amato@icram.org

**Mr Claude Azlieu**

IFREMER  
Directorate of Environment and  
Coastal Management  
B.P. 171 Avenue Jean Monnet  
34203 Sète Cedex  
France

Tel: +33 4 99 573288  
Fax: +33 4 99 57 32 96  
E-mail: claude.azlieu@ifremer.fr

**Mr Victor Escobar Paredes**

Dirección general de calidad Ambiental  
Plaza S. Juan de la Cruz s/n  
28071 Madrid  
Spain

Tel: +34914535355  
E-mail: vaescobar@mma.es

**Ms Pilar Santesteban Ruiz**

Subdirectora E&P y Medio Ambiente  
Comisión Nacional de la Energía  
Calle Alcalá 47  
Madrid 28014  
Spain

Tel: +34 914329750  
Fax: + 34 91 576 92 71  
E-mail: . psr@cne.es

**UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIAT UNITS  
SECRETARIAT DES NATIONS UNIES**

**Mr Francesco Saverio Civili**

MED POL Programme Coordinator  
Coordinating Unit for the  
Mediterranean  
Action Plan  
P.O. Box 18019  
48 Vassileos Konstantinou Avenue  
116 10 Athens  
Greece

Tel: +30 210 7273106  
Fax: +30 210 7253196/7  
E-mail: [fscivili@unepmap.gr](mailto:fscivili@unepmap.gr)

**Mr Fouad Abousamra**

MED POL Programme Officer  
Coordinating Unit for the Mediterranean  
Action Plan  
P.O. Box 18019  
48 Vassileos Konstantinou Avenue  
116 10 Athens  
Greece

Tel: +30 210 7273116  
Fax: +30 210 7253196/7  
E-mail: [fouad@unepmap.gr](mailto:fouad@unepmap.gr)

**Mr René Coenen**

Head, Office for the London Convention 1972  
International Maritime Organization  
4 Albert Embankment  
London SE1 7SR  
United Kingdom

Tel: +44-20-75873239 (direct)  
Fax: +44-20-75873210  
E-mail: [rcoenen@imo.org](mailto:rcoenen@imo.org)

**Mr Jim Osborne**

International Maritime Organization  
Environmental Consultant  
1030 Route 105  
Chelsea, Quebec  
Canada, J9B 1P3

Tel: + 1 819-827-3368  
E-mail: [j.m.osborne@sympatico.ca](mailto:j.m.osborne@sympatico.ca)

**ANNEXE II**  
**ORDRE DU JOUR**



## **Séance**

### Ouverture et objectifs de l'atelier

L'atelier est organisé par le Programme MED POL dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole «immersions», en coopération avec le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement de Chypre et avec le Secrétariat de la Convention de Londres. Il débutera le jeudi 17 février 2005 à 9h30 et se tiendra à l'hôtel «Cleopatra», 8, Florina Street, 1065 Nicosie, tel: +357 22 671000, fax: +357 22 670618, e-mail: [cleotel@cleopatra.com.cy](mailto:cleotel@cleopatra.com.cy).

Dans la perspective de l'entrée en vigueur du Protocole « immersions » de 1996 et compte tenu de l'expérience acquise dans la région avec la mise en œuvre du Protocole de 1976 , le Secrétariat du MED POL a jugé nécessaire d'organiser un atelier qui sera chargé d'examiner les aspects juridiques et pratiques de la mise en œuvre du Protocole de 1996, y compris l'application des Lignes directrices pertinentes. L'atelier, qui bénéficiera de présentations faites par des experts méditerranéens nationaux et extérieurs, aura notamment pour objet d'examiner les aspects techniques des Lignes directrices, de passer en revue les problèmes et blocages et d'en débattre, de partager des études de cas et des exemples de réussite et d'aider ainsi les pays dans la mise en œuvre du Protocole.

L'atelier sera ouvert par le Coordonnateur du Programme MED POL, par les responsables du Ministère chypriote de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement et par le représentant de la Convention de Londres.

## **Séance II**

Le cadre juridique:

- La Convention de Londres
- Le Protocole « immersions » méditerranéen de 1996
- Les Lignes directrices relatives au Protocole «immersions» de 1996

Lors de cette séance, les représentants de la Convention de Londres et du Secrétariat du MED POL passeront en revue les aspects juridiques des instruments internationaux ci-dessus en vue de cerner et d'examiner les questions communes et de concourir à leur mise en œuvre.

## **Séance III**

Examen des opérations d'immersion en Méditerranée au cours de la période 1995-2001

Eu égard aux impacts environnementaux que les opérations d'immersion peuvent avoir et du fait qu'elles ont revêtu une certaine ampleur dans le cadre des permis prévus par le Protocole « immersions » de 1976, le Secrétariat du MED POL a estimé qu'il serait utile de préparer un document d'analyse générale en recueillant des informations par le biais des permis d'immersion et d'autres sources sur l'état de la gestion des opérations d'immersion, et notamment sur les quantités et le type des opérations couvrant, dans une large mesure, la période au cours de laquelle les immersions étaient autorisées aux termes du Protocole de 1976. Les informations recueillies serviront à évaluer dans quelle mesure les pays sont prêts aux plans juridique, institutionnel et technique à mettre en œuvre le Protocole «immersions » modifié et à planifier les futures opérations d'immersion.

Lors de cette séance, le Consultant du MED POL qui a été engagé pour rédiger le document présentera les résultats de son étude.

#### **Séance IV**

Application des Lignes directrices relatives au Protocole «immersions»:

- Gestions des matériaux de dragage
- Élimination des installations au large
- Gestion des déchets de poisson
- Dépôt de matières à des fins autres que leur simple élimination

Lors de cette séance, plusieurs experts partageront avec les participants des expériences concrètes de l'application de trois des Lignes directrices établies aux termes de l'article 4 du Protocole « immersions » méditerranéen en conformité avec ceux de la Convention de Londres, et d'une autre Ligne directrice (sur le dépôt de matières), établie dans le cadre d'OSPAR, qui sera bientôt élaborée également pour la région méditerranéenne.

#### **Séance V**

Deux études de cas:

- Matériel de guerre immergé: une source de pollution chimique
- Gestion à terre des matériaux de dragage en cas de non compatibilité pour l'immersion

Lors de cette séance, deux experts présenteront des études de cas relatives aux problèmes survenus et susceptibles de survenir dans la région, à savoir l'immersion de munitions excédentaires et la gestion à terre des matériaux de dragage. Un débat suivra.

#### **Séance VI**

Présentations par les pays sur la gestion des opérations d'immersion et l'éventuelle application des Lignes directrices approuvées

Lors cette séance, les représentants des pays seront invités à faire une présentation succincte (10/15 minutes) sur les modalités de gestion des opérations d'immersion dans leurs pays respectifs, et sur l'expérience qu'ils ont éventuellement acquise dans l'application des lignes directrices relatives aux immersions.

#### **Séance VII**

Amélioration de la gestion des opérations d'immersion: vers la mise en œuvre du Protocole «immersions» de 1996

À la suite des présentations faites par les pays et de l'examen par les experts des implications de l'application des Lignes directrices relatives aux immersions, l'atelier se poursuivra avec un débat général qui dégagera les perspectives de la mise en œuvre du Protocole «immersions» de 1996. Le débat devrait aussi permettre de déterminer les besoins des pays et le rôle éventuel du Secrétariat en vue d'une mise en œuvre efficace du Protocole.

#### **Séance VIII**

## Conclusions et recommandations

À l'issue du débat et des présentations, le Secrétariat s'efforcera de tirer les conclusions et de proposer des recommandations pour l'avenir qui seront examinées et adoptées par les participants



## **ANNEXE III**

# **RECOMMANDATIONS SUR LES ACTIVITES D'IMMERSION EN MEDITERRANEE**



### **Recommandations sur les activités d'immersion en méditerranée**

- ❖ Rappelant les dispositions de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone de 1995), de son Protocole modifié relatif à la prévention et à l'élimination de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs ou d'incinération en mer (Protocole "immersions" de 1995), de la Convention de Londres et du Protocole y relatif de 1996;
- ❖ Reconnaissant la nécessité de réduire et finalement de cesser les activités d'immersion en Méditerranée conformément aux dispositions du Protocole "immersions" de 1995;

les participants à l'atelier MED POL sur les activités d'immersion en Méditerranée qui s'est tenu à Nicosie (Chypre), les 17 et 18 février 2005, sont convenus des recommandations ci-après:

#### **Aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone:**

1. S'agissant des pays qui n'ont pas encore ratifié le Protocole "immersions" modifié et le Protocole de Londres, ne ménager aucun effort pour ratifier les deux instruments le plus tôt possible, permettant ainsi leur entrée en vigueur;
2. Gérer toutes les activités d'immersion nationales conformément aux dispositions du Protocole "immersions" de 1995 et du Protocole de Londres de 1996 et se conformer, s'il y a lieu, aux obligations les plus rigoureuses;
3. Considérer les Lignes directrices établies dans le cadre du Protocole "immersions" et du Protocole de Londres comme base pour élaborer des arrangements juridiques, institutionnels et techniques nationaux visant à appliquer les dispositions des deux Protocoles;
4. Renforcer la coordination et la coopération entre les administrations nationales concernées par la gestion des activités d'immersion, le ministère de l'environnement et les autorités portuaires;
5. S'assurer que les navires et aéronefs nationaux, qui jouissent d'immunité souveraine selon le droit international, agissent d'une manière compatible avec la Convention de Barcelone et le Protocole "immersions" de 1995, notamment en ce qui concerne l'immersion de matériel de guerre;
6. Veiller à ce que toutes les mises en place de récifs artificiels soient gérées aux fins du Protocole de Londres et du Protocole "immersions" de 1995 et, de préférence, éviter tout dépôt en mer de navires en attendant l'élaboration par le Secrétariat du MED POL de Lignes directrices spécifiques sur le dépôt de matières à des fins autres que l'immersion";
7. Renforcer la coopération et l'échange d'informations entre les Parties contractantes sur les questions relatives à la mise en œuvre du Protocole "immersions" et de ses Lignes directrices, selon le cas.

#### **Au Secrétariat du MED POL:**

1. Renforcer la coopération, la coordination et l'échange d'informations avec le

Secrétariat de la Convention de Londres;

2. Veiller à l'harmonisation du système de rapports de la Convention de Barcelone avec celui de la Convention de Londres sur l'immersion;
3. Collationner les informations et établir un examen/bilan des sites historiques d'immersion de matériel de guerre en Méditerranée;
4. Collationner les informations sur le traitement à terre des matériaux de dragage et les diffuser à tous les pays méditerranéens;
5. En coopération avec les Coordonnateurs nationaux pour le MED POL, évaluer les besoins des pays, préparer et mettre en œuvre un programme d'assistance (couvrant les aspects juridiques, techniques et institutionnels) pour la bonne application du Protocole "immersions" et de ses Lignes directrices. Cette activité sera exécutée en collaboration avec les organisations internationales compétentes (comme l'UE, l'OMI, etc.);
6. Élaborer une méthodologie pour aider les pays à instaurer des valeurs limites nationales (valeurs opérationnelles) pour une gestion adéquate des matériaux de dragage.